



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



48^e CONSEIL DIRECTEUR

60^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U, du 29 septembre au 3 octobre 2008

CD48.R10 (Fr.)
ORIGINAL : ANGLAIS

RÉSOLUTION

CD48.R10

STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION RÉGIONAUX POUR LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

LE 48^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant considéré le rapport de la Directrice, *Stratégie et plan d'action régionaux pour la prévention et le contrôle du cancer du col de l'utérus* (document CD48/6);

Notant que la résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé sur la prévention et la lutte anticancéreuse (WHA58.22, 2005), qui invite instamment les gouvernements à développer des programmes complets de lutte contre le cancer et recommande de fixer comme priorité les programmes de prévention et de lutte contre le cancer du col de l'utérus;

Rappelant la résolution CD47.R9 (2006) du 47^e Conseil directeur sur la Stratégie régionale et le Plan d'action sur une approche intégrée de la prévention et du contrôle des maladies chroniques, qui inclut le cancer comme une des maladies chroniques prioritaires;

Conscient qu'il y a environ 27.500 décès dans les Amériques de cancer du col de l'utérus, provoqués principalement par une infection persistante par certains génotypes du virus du papillome humain (VPH) et reconnaissant que même si le cancer du col de l'utérus peut être prévenu et contrôlé au moyen d'un programme global d'éducation en santé, de dépistage, de diagnostic, de traitement et de soins palliatifs, il continue à causer des décès prématurés et qu'il affecte de façon disproportionnée les femmes dans les

couches économiques plus basses, révélant les inégalités en santé existantes dans la Région;

Reconnaissant que les efforts et les investissements actuels n'ont pas pour résultat des baisses importantes du fardeau du cancer du col de l'utérus dans la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes;

Reconnaissant que les vaccins efficaces par rapport au coût contre le VPH peuvent devenir une composante d'un programme global de prévention et de lutte contre le cancer du col de l'utérus;

Reconnaissant que l'Organisation panaméricaine de la Santé, avec l'Alliance pour la prévention du cancer du col de l'utérus, a évalué des approches novatrices pour le dépistage du cancer du col de l'utérus et le traitement de lésions précancéreuses, et a généré de nouvelles preuves et un nouveau savoir sur des stratégies efficaces par rapport au coût qui peuvent dans une grande mesure améliorer les programmes de prévention du cancer du col de l'utérus, en particulier dans les milieux de faibles ressources, et que l'OPS a appuyé les décisions basées sur des données probantes prises par les pays en ce qui concerne l'introduction du vaccin anti-VPH;

Conscient que la prévention et la lutte contre le cancer du col de l'utérus pourraient contribuer à atteindre les buts de développement international; et

Conscient que des efforts plus poussés doivent être déployés pour élargir l'accès des populations les plus pauvres au vaccin anti-VPH;

DÉCIDE :

1. De recommander aux États Membres de :
 - a) d'approuver le cadre de la Stratégie et plan d'action régionaux pour la prévention et la lutte contre le cancer du col de l'utérus, établi pour améliorer la capacité en vue d'une exécution soutenue de programmes complets de prévention et de lutte contre le cancer du col de l'utérus, dans le but de réduire l'incidence et la mortalité;
 - b) d'appuyer activement la mise en œuvre la stratégie et du plan d'action en les liant aux agendas nationaux de santé publique en vue de la prévention et de la lutte contre le cancer du col de l'utérus et de considérer l'allocation de ressources suffisantes pour leur mise en œuvre;

- c) de revitaliser et intensifier les programmes de prévention et de lutte contre le cancer du col de l'utérus pour utiliser efficacement les nouvelles technologies et approches basées sur des données probantes, en particulier dans les milieux où l'accès est difficile et les ressources limitées;
- d) d'entreprendre des stratégies de communications sociales ajustées à l'âge pour renforcer la sensibilisation aux facteurs de risque pour le cancer du col de l'utérus et son côté évitable parmi les adolescentes et les femmes, et engager les communautés dans des efforts de prévention du cancer du col de l'utérus, en mettant spécialement l'accent sur la démarginalisation des femmes de groupes défavorisés et vulnérables, y compris les femmes autochtones;
- e) de développer et mettre en œuvre les actions recommandées dans cette Stratégie et plan d'action régionaux qui sont appropriées aux circonstances dans leurs pays respectifs et qui travaillent sur la prévention primaire, le dépistage et le traitement précancéreux, le diagnostic et le traitement du cancer du col de l'utérus invasif et les soins palliatifs;
- f) de renforcer les systèmes de santé fondés sur les soins de santé primaires de sorte que des programmes efficaces de prévention et de lutte contre le cancer du col de l'utérus puissent être exécutés en proximité étroite avec les communautés et avec une approche intégrée de la prévention primaire et secondaire;
- g) d'examiner les futurs résultats des études sur les aspects qui, compte tenu du stade actuel des connaissances, pourraient limiter l'efficacité des vaccins contre le VPH, ainsi que les études sur la distribution des types de VPH prédominants dans les pays, au moyen de la recherche locale et sous-régionale, en vue de faire en sorte que les décisions basées sur des preuves concernant l'introduction de ces vaccins, en prenant en compte la nécessité d'une approche durable;
- h) d'utiliser, chaque fois que possible, le Fonds renouvelable de l'OPS pour l'achat de vaccins, du fait qu'il joue un rôle déterminant dans l'introduction de nouveaux vaccins dans les Amériques;
- i) d'établir et encourager des partenariats stratégiques avec des institutions dans tous les secteurs appropriés afin de mobiliser les ressources financières, techniques et autres qui amélioreront l'efficacité des programmes de prévention et de lutte contre le cancer du col de l'utérus.

2. De demander à la Directrice de :
 - a) de fournir une assistance technique aux États Membres d'une manière interprogrammatique dans la revitalisation de programmes complets de prévention et de lutte contre le cancer du col de l'utérus, incorporant de nouvelles technologies et approches efficaces par rapport au coût et de suivre les progrès et de faire rapport périodiquement sur les réalisations;
 - b) de faire œuvre de sensibilisation auprès des décideurs et des professionnels de la santé afin d'accroître les engagements politiques, financiers et techniques aux programmes de prévention et de lutte contre le cancer du col de l'utérus;
 - c) d'appuyer l'accès et l'équité dans l'utilisation des nouvelles technologies (tests de dépistage VPH, vaccins anti-VPH) aux Amériques;
 - d) de fournir un appui aux études régionales et sous-régionales sur la distribution des types de VPH prédominants dans la Région et d'encourager une large diffusion des études réalisées au sujet des facteurs liés à l'efficacité des vaccins anti-VPH;
 - e) développer de nouveaux partenariats ou de renforcer les partenariats existants au sein de la communauté internationale pour la mobilisation des ressources, le plaidoyer et la collaboration en vue d'améliorer les efforts de prévention et de lutte contre le cancer du col de l'utérus dans la Région.

(Huitième réunion, le 2 octobre 2008)